



Date d'affichage : du 13 mai au 28 mai 2019, 12h

Conseiller en développement et en emploi (Régulier, syndiqué)

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous présentez les exigences.**

| | |
|--------------------------|--|
| Secteur : | Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat |
| Supérieur : | Directrice du CDFM |
| Lieu de travail : | 100, rue de l'Ours, Wendake (Québec) G0A 4V0 |

| | |
|------------------|---------------------------------------|
| Statut : | Régulier à temps plein, syndiqué |
| Début : | Dès que possible |
| Salaire : | Entre 26.50 \$ et 41.80 \$ de l'heure |

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHWS;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste établit des partenariats avec plusieurs employeurs pour les milieux de stages en entreprise. Il veille à l'insertion socioprofessionnelle des clients du CDFM. Il met en place des plans d'actions et il assure un accompagnement personnalisé auprès de ses clients. Il diffuse de l'information sur les programmes et services en matière d'emploi et de formation du CLPN. Il assure la gestion du projet de la coopérative et de la friperie étudiante.

Fonctions principales :

- Assurer le service à la clientèle en matière d'insertion socioprofessionnelle;
- Coordonner les suivis des clients;
- Développer des partenariats avec les divers acteurs du milieu;
- Organiser diverses activités en lien avec le marché du travail;
- Superviser le personnel sous sa responsabilité;
- Agir à titre de responsable de la coopérative et friperie étudiantes;
- Exécuter toutes autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.

Exigences :

- Baccalauréat en orientation, en administration, en relation industrielle ou toute autre formation jugée pertinente à l'emploi;
- Diplôme de 2e cycle universitaire dans un domaine connexe à l'emploi (atout);
- 5 ans d'expérience dans le domaine de l'emploi, de la relation d'aide ou de la formation;
- Expérience de travail avec la clientèle autochtone (atout);
- Maîtrise du français à l'oral et l'écrit;
- Connaissance de la suite Microsoft Office ;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Posséder un véhicule;



Avis de concours 2019-25

Date d'affichage : du 13 mai au 28 mai 2019, 12h

- Connaissance de la culture des Premières Nations;
- Connaissance du marché du travail autochtone.

Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

- Politique-cadre de la Sécurité du revenu et Guide des mesures de la CLPN.

Conditions de travail particulières :

- Déplacement pour rencontrer les partenaires du CDFM.

Qualités requises :

Assiduité, autonomie, capacité à établir de bonnes relations interpersonnelles, capacité d'analyse, discrétion et confidentialité, diplomatie, empathie, esprit de synthèse, jugement, ouverture d'esprit rigueur, sens de la planification, sens de l'organisation, sens des responsabilités et travail d'équipe.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.